

Sortir à tout prix ... Je crie non !

Annabelle Sourisseau

Le 19 juillet 2008

Professeure au Collège Longchamp

MARSEILLE

annabelle.sourisseau@laposte.net

Je crie ma consternation, au sortir de la cour d'assises où le sort m'a retenue comme juré, d'avoir vu, au fond de la salle d'audience, une classe de collégiens conduits par deux professeurs. Au premier jour, je pensais qu'ils resteraient la demi-journée ou la journée. Déjà c'était bien long ! Assis sur les bancs, silencieux, sans rien faire pour la plupart, ils devaient écouter, entendre...

Je crie ma suffocation d'avoir constaté que des collègues aient imposé à des gosses ces journées d'horreurs. Aux assises, on juge des crimes. Les audiences sont publiques, soit. Mais on connaît par avance le chef d'inculpation. On peut annoncer et peut-être préparer au préalable les élèves au crime commis. On ne peut les préparer à l'indicible.

Je crie mon incompréhension du choix pédagogique qui consiste à faire entendre à des adolescents la description de scènes de tortures qui durant trois jours ont été perpétrées sur une victime fragile, jusqu'à ce qu'elle succombe. Quel intérêt a-t-on à immerger des esprits en construction dans la détresse sociale et humaine des accusés ? Les experts et les avocats ne passent rien. Tout est dit : les familles en misère humaine, la jeune fugueuse réfugiée dans des squats qui se fait violer pour un sandwich, les passages par la prostitution, le trafic, la violence pour obtenir l'argent nécessaire à l'achat du cocktail de médicaments qui permet d'être défoncée, qui permettra peut-être d'avoir l'overdose souhaitée pour rejoindre maman morte lorsqu'on avait 13 ans... Et les collégiens entendent ça ! Parce que leurs professeurs ont choisi de leur faire vivre « en live » la justice rendue par le peuple !

Je crie au manque de discernement car on peut envisager une même approche de la justice au collège ou au lycée en allant suivre une affaire à la correctionnelle, au conseil des Prud'hommes ou au tribunal de police¹. On apprend le fonctionnement de la justice sans tomber dans le monstrueux. Est-on obligé d'apprendre en même temps comment se droguer pour pas cher ? Comment le chef d'établissement a-t-il pu signer l'autorisation de sortie ? Comment les parents ont-ils pu adhérer à ce projet, dont je me refuse de dire qu'il pût être pédagogique ?

Je crie au voyeurisme, à la déviance de la sortie à tout prix !

Je crie mon indignation en tant que professeur mais aussi en tant que mère. J'ai craqué au deuxième jour du procès devant tant de misère. J'ai pleuré en sortant de l'audience ce midi-là. Il a fallu que j'y retourne et que je fasse mon devoir. Un autre juré a craqué le lendemain à l'évocation de la victime. On ne peut me faire croire que ces jeunes sont restés indifférents, indemnes devant cette affaire

¹ . Pour Marseille, adressez vous au Tribunal de Grande Instance, 6 rue J. Autran, 13006 Marseille. Tel : 04.91.15.50.50. Vous trouverez toutes les adresses pour Aix et Salon sur le site suivant : <http://souspref-aixenprovence.u-3mrs.fr/justice.htm>. Il faut savoir que les locaux de la cour d'appel d'Aix accueillent la cour d'assises mais également, et c'est l'essentiel des salles d'audience, le pénal.

tragique. Car dans un procès aux assises tout est tragique. Les faits, les familles des parties civiles ou des accusés, les accusés eux-mêmes. Le drame envahit toute la salle, il est pesant, oppressant, omniprésent. « *A l'audience tout le monde pleure : la victime, l'accusé, les familles* »²...

Je crie au manque de compréhension de la nature humaine, et à l'inculture, à ceux qui viendraient me répondre que l'on peut y trouver un exemple à ne pas suivre. Qu'on écoute à nouveau, si on l'ignore encore, le discours de Robert Badinter demandant l'abolition de la peine de mort³. Il y évoque Patrick Henry, assassin d'enfant, dernier condamné à mort, gracié en 1981. Il avait été filmé quelques années auparavant criant « *A mort Buffet ! A mort Bontemps !* » devant la cour d'assises de Troyes qui venait de les condamner à la peine capitale ! La peur de la mort ne servait pas d'exemple, pas plus aujourd'hui que la peur des longues peines. En effet, l'un des deux accusés qui comparaissaient devant nous aux assises, avait déjà été condamné quatre fois. Il avait au total passé plus de huit ans en prison... Et pourtant... Il a été étonné de prendre une très longue peine cette fois. L'exemplarité est un leurre lorsque les gens souffrent de tant de névroses ou/et qu'ils sont totalement drogués.

Je crie mon désir de voir le monde éducatif aider les enfants, les instruire, les former, les amener autant que faire ce peut à une vie meilleure. Je crie ma soif d'intelligence, de réflexion, de compréhension de la psychologie juvénile si fragile. Les former à être des citoyens oui ! Mais pas à tout prix !

² Extrait p. 16 de la plaquette distribuée aux jurés dès leur arrivée au tribunal, lors de la demi-journée de formation. Page 26, un avocat général ajoute : « Il n'est pas rare de voir des jurés pleurer, s'évanouir, demander à quitter la salle... Le SAMU est un habitué des cours d'assises. »

³ Discours à l'Assemblée nationale le 17 septembre 1981 du Garde des Sceaux Robert Badinter : http://www.dailymotion.com/relevance/search/badinter/video/x8xki_badinter_life ou <http://www.ina.fr/>